

Direction de la Voirie et des Déplacements

2020 DVD 70 Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions de la Région Ile de France - Demande de subventions au titre de 2020

PROJET DE DÉLIBÉRATION
EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La municipalité parisienne et la Région Ile de France renforcent leur action en vue de l'amélioration de la sécurité routière. À ce titre, la Région Ile de France cofinance les aménagements concourant à l'amélioration de la sécurité routière à travers les dispositifs définis par la délibération CR 37-14 du Conseil Régional du 19 juin 2014 relative au Plan d'action régional en faveur de la Mobilité durable (annexe 6 « Politique régionale de sécurité routière »).

Deux dispositifs, assortis de plusieurs critères d'éligibilité, sont applicables à certains des aménagements de sécurité programmés par la Ville de Paris :

- Dispositif 1 : Actions portant sur l'infrastructure : (mise en œuvre de travaux d'aménagements et d'équipements d'infrastructures destinés à traiter des sites dangereux avérés)

Certaines opérations de la Ville de Paris entrent dans le champ du critère 1, qui concerne les opérations visant à sécuriser les zones d'accumulation d'accidents répertoriés (au moins 5 accidents sur une section de 850 m sur une période de 5 ans).

La participation financière de la Région s'applique aux études, aux dépenses liées aux procédures et aux travaux de toute nature indissociables de l'opération.

Le taux de financement maximum est de 50% du montant HT du projet.

- Dispositif 2 : Actions visant à renforcer la sécurité des usagers les plus vulnérables et à limiter les comportements à risque :

Certaines opérations de la Ville de Paris entrent dans le champ du critère 1 de ce dispositif, qui concerne la sécurisation de traversées de voies routières par les usagers les plus vulnérables, aux abords immédiats des établissements recevant du public (ERP classés de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie en application de l'arrêté du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans ces établissements).

La participation financière de la Région s'applique aux études et interventions sur voirie dont l'objectif est la sécurisation des zones de croisement des flux d'usagers aux abords immédiats des établissements (première traversée dans un rayon de 300 m).

Le taux de financement maximum est de 30% du montant HT du projet, sauf pour les projets concernant les établissements publics locaux d'enseignement (lycées d'enseignement général, technologique et professionnel et établissements d'éducation spéciale), pour lesquels le taux est porté à 70%.

Les subventions constituent un montant maximum dans la limite duquel les versements seront effectués, au prorata des dépenses réellement mandatées par la Ville de Paris.

Parmi les aménagements de sécurité à programmer, les opérations listées ci-après peuvent être proposées à la Région :

Au titre du Dispositif 1

Arrondissement	Opération	Accidents	Montant des travaux (TTC)	Montant de subvention proposé par la RIF
5	Sécurisation carrefour rue des Ecoles/Rue Saint-Jacques	11	73 200 €	30 500 €
7	Sécurisation du carrefour avenue de la Motte Picquet/ boulevard de la Tour-Maubourg	10	60 000 €	25 000 €
12	carrefour Charenton/Taine	11	156 000 €	65 000 €
14	Sécurisation du carrefour Losserand/Alésia	11	75 600 €	31 500 €
14	Sécurisation du carrefour Tombe Issoire/Saint-Jacques	10	15 600 €	6 500 €
TOTAL			380 400 €	158 500 €

Au titre du Dispositif 2

Arrondissement	Opération	Montant des travaux (TTC)	Montant de subvention proposé par la RIF
5	Sécurisation traversée rue Guy de la Brosse /Rue Linné	63 600 €	15 900 €
7	Sécurisation des traversées piétonnes avenue Duquesne entre Breteuil et Estrée (3 refuges)	100 000 €	25 000 €
TOTAL		163 600 €	40 900 €

Je vous demande donc de m'autoriser à solliciter de la Région Ile de France les subventions relatives aux aménagements de sécurité routière au titre de 2020, et à prendre toute décision en résultant.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris